



COMITÉ TECHNIQUE DU 07 juin 2018

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 7 juin 2018, à 9 heures, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER, M. Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

MM. Stéphane HOUDOU, Michel BELLANGER, Ludovic DUVAL, Pascal LECLERC, Yann ROUE

CDG 53 :

Thierry BEUCHER (responsable du pôle Protection sociale), Arnaud DERRIEN (responsable du pôle Conseil en ressources humaines), Anne MASSONNET (médecin coordinateur du SPAT), Geoffroy SIMON (préventeur), Aude LEZORAINE (service Conseil statutaire et instances paritaires)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

Mme Yveline RAPIN, M. Lucien AUBERT

Représentant des agents :

M. Eric NOEL

Représentant du CDG :

Mme Marie-Aude LEMONNIER (directrice)

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Marie-Antoinette GUESDON

- secrétaire-adjoint : Stéphane HOUDOU

Les procès-verbaux des réunions du comité technique en date du 13 mars 2018 et du 12 avril 2018 sont validés à l'unanimité.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. d'Ernée	<p>N° 18-05-0005 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er juillet 2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet suite à promotion interne.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
C.C.A.S. d'Ernée	<p>N° 18-05-0015 le Document unique et le plan d'action initial Le CCAS d'ERNÉE vient de finaliser sa démarche d'évaluation des risques et demande l'avis du comité technique concernant le document unique et son programme d'actions (document joint).</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
C.D.G. 53	<p>N° 18-06-0012 le régime indemnitaire A compter du 01/07/2018, demande d'avis pour la modification du RIFSEEP (partie CIA). Conformément à la note de la Préfecture de la Mayenne en date du 24 mai 2018 et par rapport à la délibération actuelle (CIA à 0%), attribution individuelle aux agents possible de 0 à 100 %. Critères retenus : investissement et engagement professionnel, atteinte des objectifs, qualités relationnelles, capacité d'adaptation.</p> <p>A compter du 01/07/2018, mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des bibliothécaires et des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques selon les critères suivants : expertise, sujétions, encadrement, qualités relationnelles. Montants plafonds annuels : => Bibliothécaires : IFSE : 29 750 euros / CIA = 5 250 euros => Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques : IFSE = 16 720 euros / 2 280 euros.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes de l'Ernée	N° 18-04-0001 le régime indemnitaire A compter du 15/04/2018, demande d'avis pour faire évoluer à la hausse le montant de l'indemnité IFTS en faveur des agents appartenant au cadre d'emplois des assistants de conservation (catégorie B de la filière culturelle) : le taux individuel maximum serait porté à 3 fois le taux de base (contre 1.5 existant actuellement). Le critère d'attribution retenu : Responsable du réseau des bibliothèques dont l'indice brut est supérieur à 380.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	N° 18-05-0058 la suppression d'emploi suivie d'une création Dans le cadre de l'organisation de la rentrée 2018/2019, à compter du 01/09/2018, suppression du poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps incomplet à 9 h semaine suivie de la création d'un poste ouvert sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignements artistique à temps incomplet à 10 h semaine (discipline percussions).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	N° 18-04-0013 la détermination du taux de promotion Au 1er mai 2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	N° 18-04-0014 la détermination du taux de promotion Au 1er mai 2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Ahuillé	N° 18-04-0015 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er mai 2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	N° 18-04-0016 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er mai 2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Alexain	N° 18-05-0011 la réorganisation des services Suppression des TAP (3 h 45 min/semaine) sans changement du temps de travail pour les agents. Réorganisation du temps des agents sur le centre de loisirs le mercredi matin pour 3 heures/semaine et 45 min de ménage en plus par semaine à l'école.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Andouillé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0021
le régime indemnitaire
A compter du 01/10/2018, demande
d'avis pour le projet d'instauration
de la prime RIFSEEP concernant
les grades d'animateurs et
d'adjoints d'animation, à savoir :
- Cadre d'emplois des animateurs
territoriaux
. Critères : encadrement direct,
connaissances particulières,
missions spécifiques en lien avec
les projets enfance, jeunesse et
éducation, coordination de service,
conduite de dossiers complexes,
expertise technique importante.
. Montants plafonds :
=> Groupe 1 : IFSE = 17 480 euros /
CIA = 2 380 euros
=> Groupe 2 : IFSE = 16 015 euros /
CIA = 2 185 euros
=> Groupe 3 : IFSE = 14 650 euros
/ CIA = 1 995 euros
- Cadre d'emplois des adjoints
d'animation territoriaux
. Critères : responsabilité de
coordination, autonomie, initiative,
sujétions particulières liées au
poste (horaires irréguliers voire
décalés, amplitude horaire
importante).
. Montants plafonds :
=> Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros /
CIA = 1 260 euros
=> Groupe 2 : IFSE = 10 800 euros
/ CIA = 1 200 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Bazougers

N° 18-05-0042
l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
Suite à un départ en retraite d'un
agent, nous souhaitons augmenter
le nombre d'heures de travail de
l'adjoint technique de 10 heures
hebdomadaires. Son temps de
travail passerait ainsi de 25 heures
hebdomadaires à 35 heures
hebdomadaires.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Beaumont-Pied-de-Boeuf	N° 18-05-0043 la détermination du taux de promotion L'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Bouère	N° 18-04-0029 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er janvier 2018, suppression du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à proposition d'avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Bouère	N° 18-04-0030 la détermination du taux de promotion Au 1er janvier 2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Bouessay	N° 18-04-0008 la détermination du taux de promotion Au 12/04/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Carelles	N° 18-05-0026 la détermination du taux de promotion Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Châlons-du-Maine

N° 18-05-0023
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Dans le cadre de la réorganisation des services périscolaires liée à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires au 1er septembre 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial à 32 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial à 25 heures par semaines (contractuel). Pour information, le poste d'adjoint d'animation conserve le même nombre d'heures (titulaire).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Chantrigné

N° 18-04-0010
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/09/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 32 h 50 centièmes par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 32 h 50 centièmes par semaine (avancement de grade).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Chantrigné

N° 18-04-0011
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/12/2018, suppression du poste d'adjoint administratif pour 35h par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour 35h par semaine suite à l'obtention de l'examen professionnel, session 2017 (avancement de grade).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Chantrigné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0012
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/09/2018,
demande d'avis au comité
technique pour la suppression du
poste d'attaché territorial à hauteur
de 35 h/semaine en raison d'un
départ à la retraite le 31/01/2018.
Au 01/01/2018, un poste de
secrétaire de mairie à 35 heures a
été créé sur le cadre d'emplois des
adjoints administratifs afin d'assurer
un tuilage entre les 2 secrétaires.
L'agent titulaire recruté sur le grade
d'adjoint administratif bénéficiera
d'un avancement au grade
d'adjoint administratif principal de
2ème classe le 01/12/2018.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Cosmes

N° 18-04-0026
l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
A compter du 01/09/2018, la
commune de Cosmes demande
l'avis du comité technique pour la
suppression des TAP (environ 35
enfants de concernés). Le poste
d'adjoint technique territorial pour
32 heures par semaine, passera
donc à 28 heures par semaine
suite au passage à la semaine de
4 jours (accord de l'agent).
Les enfants seront désormais
accueillis le mercredi au centre de
loisirs de Cosse-le-Vivien.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Cosmes

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0027
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 A compter du 01/09/2018, la commune de Cosmes demande l'avis du comité technique pour la suppression des TAP (environ 35 enfants de concernés). Le poste d'ATSEM principal de 2ème classe pour 24 heures 30 minutes par semaine, passera donc à 22 heures par semaine suite au passage à la semaine de 4 jours (accord de l'agent). Les enfants seront désormais accueillis le mercredi au centre de loisirs de Cosse-le-Vivien.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Couptrain

N° 18-04-0004
 la détermination du taux de promotion
 Au 01/04/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Forcé

N° 18-03-0015
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 Un agent bénéficie, suite à la naissance d'un enfant d'un temps partiel de droit (70 %) qui se termine le 30 avril prochain. Elle souhaitait bénéficier d'un temps partiel pour convenances personnelles mais ceci n'est pas possible car elle n'est pas à temps plein (32h17min). Aussi, elle sollicite une diminution du nombre d'heures de son poste actuel. Celui-ci passerait à 28h00, soit + de 10 % de diminution.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Forcé

N° 18-04-0034
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/01/2019,
 demande d'avis pour l'instauration
 du régime indemnitaire RIFSEEP
 (IFSE et CIA) concernant les cadres
 d'emploi d'attaché territorial,
 d'adjoint administratif, d'adjoint
 d'animation, d'ATSEM, d'agent de
 maîtrise et d'adjoint technique et
 selon les critères de
 responsabilités exercées,
 d'expertise, d'expérience acquise,
 de sujétions liées aux contraintes
 horaires et de la manière de servir,
 pour les montants annuels
 plafonds suivants :
 Cadre d'emplois des Attachés
 . Groupe 1 : IFSE = 36 210 euros -
 CIA = 6 390 euros
 . Groupe 2 : IFSE = 32 130 euros -
 CIA = 5 670 euros
 . Groupe 3 : IFSE = 25 500 euros -
 CIA = 4 500 euros
 . Groupe 4 : IFSE = 20 400 euros -
 CIA = 3 600 euros.
 Cadres d'emplois des Adjointes
 administratif, des Adjointes
 d'animations, des ATSEM, des
 Agents de maitrise et des Adjointes
 techniques
 . Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros -
 CIA = 1 260 euros
 . Groupe 2 : IFSE = 10 800 euros -
 CIA = 1 200 euros.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Gennes-sur-Glaize

N° 18-04-0037
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 1er mai 2018,
 suppression du poste d'adjoint
 technique principal de 2ème
 classe pour 35 heures par
 semaine suivie de la création du
 poste d'ATSEM principal de 2ème
 classe pour 35 heures par
 semaine suite à admission à un
 concours d'ATSEM.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Gennes-sur-Glaize

N° 18-04-0039
l'institution du temps partiel
Institution du temps partiel de droit :
La collectivité projette d'organiser le temps partiel de droit de la façon suivante :

- . pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, quotités possibles : 50 %, 60 % 70 %, 80 % (aucune autre possibilité n'est prévue dans les textes),
- . l'organisation du travail se déroulera de manière annuelle,
- . l'autorisation sera accordée pour une période d'1 an. Elles seront renouvelables dans les limites prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004,
- . les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Gennes-sur-Glaize

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0051
le régime indemnitaire
A compter du 01/07/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP pour l'ensemble des
agents de catégorie A et de
catégorie C à savoir :
- Cadre d'emplois des attachés
territoriaux
. Critères : direction d'une
collectivité, secrétariat de mairie,
capacité d'expertise et
d'encadrement, qualités
relationnelles
. Montants plafonds annuels -
groupe 1 : IFSE = 580 euros / CIA =
52 euros.
- Cadres d'emplois de catégorie C
. Critères : chef d'équipe,
encadrement, responsabilité,
qualités relationnelles
. Montants plafonds annuels :
=> cadre d'emplois des adjoints
administratifs :
. groupe 1 : IFSE = 430 euros /
CIA = 43 euros
=> cadre d'emplois des ATSEM :
. groupe 1 : IFSE = 460 euros /
CIA = 46 euros
=> cadre d'emplois des adjoints
techniques :
. groupe 1 : IFSE = 460 euros /
CIA = 46 euros
. groupe 2 : IFSE = 430 euros /
CIA = 43 euros
=> cadre d'emplois des adjoints
d'animation
. groupe 1 : IFSE = 460 euros /
CIA = 46 euros
. groupe 2 : IFSE = 430 euros /
CIA = 43 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Jublains

N° 18-05-0013
la réorganisation des services
Retour à la semaine des 4 jours et suppression des TAP à la rentrée de septembre 2018. Actuellement, les TAP se déroulent les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h10. Jublains étant en RPI avec Hambers, les enfants concernés sont les PS, MS, GS, CP, et quelques CE1 soit environ une quarantaine d'enfants en TAP. 4 agents encadrent les TAP :

- 1 adjoint d'animation qui passe de 32h15min annualisées à 28h30min annualisées,
- 1 ATSEM principal de 1ère classe qui passe de 32h45min annualisées à 30h00 annualisées,
- 1 adjoint d'animation qui passe de 26h30min annualisées à 23h30min annualisées,
- 1 adjoint technique qui passe de 27h00 annualisées à 26h00 annualisées. Il n'y aura plus école le mercredi matin, les enfants pourront être accueillis au centre de loisirs de Grazay.

Accords des agents.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune La Bazouge-des-Alleux

N° 18-06-0020
la détermination du taux de promotion
Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune La Bazouge-des-Alleux

N° 18-06-0021
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/10/2018, suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour 31 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour 31 heures par semaine suite à avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune La Bigottière

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0002
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
A compter de la rentrée 2018, il est demandé l'avis au comité technique pour un retour à la semaine de 4 jours.
Les TAP étaient organisés chaque jour de 15h35 à 16h20 sauf le mercredi avec une moyenne de 40 enfants présents (maternelle uniquement).
3 agents sont concernés. Pour ces 3 agents, réduction des heures de moins de 10%.
Au 01/09/2018 :
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe passe de 32 h 28 centièmes à 29 h 24 centièmes,
- 1 ATSEM principal de 2ème classe passe de 32 h 22 centièmes à 29 h 67 centièmes,
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe passe e 32 h 22 centièmes à 29 h 67 centièmes.
Accords des agents

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune La Bigottière

N° 18-04-0003
la détermination du taux de promotion
Au 01/08/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades de Rédacteur principal de 1ère classe, d'Adjoint technique principal de 1ère classe et d'ATSEM principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune La Brûlatte

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0052
le régime indemnitaire
Suite à l'instauration du RIFSEEP en 2017, seule l'indemnité IFSE avait été instituée. A compter du 1/06/2018, demande d'avis pour l'instauration du CIA concernant les grades d'adjoints administratifs territoriaux et adjoints techniques territoriaux comportant chacun 2 groupes pour les montants plafonds suivants :

- Adjoint administratif : groupe 1 = 500 € / groupe 2 = 500 €
- Adjoint technique : groupe 1 = 250 € / groupe 2 = 250 €.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune La Chapelle-Anthenaise

N° 18-06-0016
la réorganisation des services
Suite au maintien de la semaine scolaire à 4.5 jours pour 2018-2019 et aux départs de deux agents en contrat d'avenir, les temps de travail des agents titulaires travaillant sur le site de l'école Eugène Ionesco (restaurant scolaire, fonctions d'Atsem, accueil périscolaire), voient leur temps de travail hebdomadaire augmenter. Cela concerne 4 agents qui ont les grades suivants : adjoint d'animation, adjoint technique principal de 2ème classe (deux agents) et adjoint technique.

- => adjoint animation : temps de travail actuel 31 h 03 mn, temps de travail futur 33h 34 mn,
- => adjoint technique principal de 2ème classe : temps de travail actuel 29 h 53 mn, temps de travail futur 34 h 53 mn,
- => adjoint technique principal de 2ème classe : temps de travail actuel 29 h 27 mn, temps de travail futur 33 h 46 mn,
- => adjoint technique : temps de travail actuel 33 h 35 mn, temps de travail futur 33 h 41 mn.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Gravelle	N° 18-05-0053 le régime indemnitaire A compter du 01/09/2018, demande d'avis pour la modification de la délibération instituant le RIFSEEP en indiquant un montant annuel plafond pour le CIA pour le grade d'adjoint technique territorial : - Groupe 1 : 500 € - Groupe 2 : 200 €.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Pallu	N° 18-03-0010 la détermination du taux de promotion Au 01/04/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Rouaudière	N° 18-05-0055 la détermination du taux de promotion Nous demandons que soit fixé à 100% le taux de promotion pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Rouaudière	N° 18-05-0056 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018, suite au départ en retrait de l'agent, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 H par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial pour 35 H.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Lassay-les-Châteaux

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0007
la réorganisation des services
La commune de Lassay-les-Châteaux a souhaité adapter son service public en mairie et modifier les horaires d'ouverture de la mairie ainsi que les horaires de travail des agents. Cette évolution a pour but de répondre aux objectifs suivants :

- . d'une part, les agents bénéficieront de temps de travail sans accueil du public (2h quotidiennement sauf le lundi et le samedi : 1h) favorisant leur concentration pour le traitement des dossiers,
- . d'autre part, l'ensemble de la population pourra désormais trouver un créneau qui lui convient afin d'effectuer différentes démarches en mairie.

Deux agents chargés des affaires générales sont impactés par les modifications. Ces derniers ont été consultés et ont donné leur accord.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Le Bignon-du-Maine

N° 18-03-0016
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 18 avril 2018, suppression du poste d'adjoint administratif territorial pour 28 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif territorial pour 31 heures par semaine suite à augmentation de travail.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

N° 18-03-0014
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 07/06/2018, suppression du poste d'adjoint technique pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à un avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	N° 18-03-0017 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint d'animation pour 30 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour 30 heures par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	N° 18-05-0039 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/09/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 29 h 30 min par semaine suivie de la création du poste d'ASTEM PRINCIPAL de 2ème classe pour 29 h 30 min par semaine (agent lauréat du concours externe).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Lesbois	N° 18-05-0045 la détermination du taux de promotion Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Loiron-Ruillé	N° 18-05-0022 la réorganisation des services A compter du 01/09/2018, réorganisation des services dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours. Cette réorganisation, réalisée en concertation avec les agents, entraînera pour certains d'entre eux, une baisse de leur temps de travail inférieure à 10%. Il y a 14 postes de concernés.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Louverné	N° 18-05-0016 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-05-0017 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-05-0018 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 31h/35ème suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 31h/35ème suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-05-0019 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 30h90 centièmes/35ème suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 1ère classe à 30h90 centièmes/35ème suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Louverné	N° 18-05-0020 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-05-0021 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint territorial d'animation à 23h86 centièmes/35ème suivie de la création du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à 23h86 centièmes/35ème suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Louverné	N° 18-05-0044 la réorganisation des services La collectivité a décidé du retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 : - Nombre d'enfants moyen accueillis en NAP (le lundi mardi et jeudi): 396 enfants, - Nombre d'heure par semaine : 3 h pour environ 25 agents, - Organisation projetée : . Suppression des NAP . Mercredis loisirs encadrés par 9 agents, pour une moyenne de 80 enfants. Les heures des NAP n'ont pas été titularisées mais rémunérées en heures complémentaires. Il n'y aura pas de diminution du temps de travail titulaire annualisé.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Louvigné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0041

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents concernés.

- Diminution du temps de travail de l'agent d'animation de 31h30 à 25h30min/35ème en temps annualisé (- 19,05 %) avec perte du bénéfice de la CNRACL.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Louvigné

N° 18-05-0046

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents.

- Diminution du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe de 31h à 30h15min/35ème en temps annualisé (- 2,42 %).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Louvigné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0047

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents.

- Diminution du temps de travail de l'adjoint technique territorial de 31h à 30h15min/35ème en temps annualisé (-2,42 %).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Louvigné

N° 18-05-0048

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents.

- Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial de 18h30 à 19h45min/35ème en temps annualisé (+ 6,76 %).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Louvigné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0049

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents.

- Diminution du temps de travail de l'adjoint technique territorial de 20h à 19h/35ème en temps annualisé (- 5 %).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Louvigné

N° 18-05-0050

la réorganisation des services
La commune de Louvigné a reçu de l'Inspection Académique de la Mayenne le 15 mars 2018 l'accord à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. Une réunion a été effectuée le mardi 24 avril 2018 avec l'ensemble du personnel communal où une esquisse des nouveaux plannings a pu être présentée ; des modifications ont ensuite été effectuées dans la mesure des possibilités. Les plannings ont été validés par tous les agents.

- Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial de 25h à 26h30min/35ème en temps annualisé (+ 6 %).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Maisoncelles-du-Maine

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-06-0013
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Demande d'avis au comité technique pour la rentrée scolaire 2018-2019 avec la suppression des TAP.

Diminution de 3 postes de 10% :

- L'adjoint technique passera de 21h42 centièmes à 19 heures,

- L'adjoint technique passera de 25h42 centièmes à 22h88 centièmes,

- L'ATSEM principal de 1ère classe passera de 27h50 centièmes à 24h75 centièmes.

Il est précisé qu'il y a suppression d'une classe en maternelle. De plus, la collectivité n'organise plus de garderie le mercredi matin.

Aussi, pour les adjoints techniques, de nouvelles missions leur seront attribués (entretien des locaux, restaurant scolaire, espaces verts).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ménil

N° 18-05-0002
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/06/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 33h30min par semaine suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 2ème classe pour 33h30min par semaine suite à la réussite au concours externe d'ATSEM principal de 2ème classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Meslay-du-Maine

N° 18-03-0011
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 23/02/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à un avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Mézangers	N° 18-04-0023 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 15/04/2018, suppression du poste d'agent technique principal de 2ème classe pour 35 h par semaine suivie de la création du poste d'agent de maîtrise pour 35 h par semaine suite à la nomination de l'agent par la voie de la promotion interne.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	N° 18-04-0024 la détermination du taux de promotion Au 16/04/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la commune.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	N° 18-04-0025 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/03/2018, suppression du poste d'attaché pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de rédacteur pour 31 heures par semaine suite au départ en retraite de l'attaché au 28/02/2018 et à la nomination stagiaire au grade de rédacteur au 01/03/2018 (lauréat de concours). Emploi de secrétaire de mairie.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montaudin	N° 18-05-0033 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/08/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à hauteur de 5 h 15 mn/semaine d'école en raison de l'arrêt des TAPS à la rentrée de septembre 2018 (agent contractuel). Accord de l'agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Montaudin

N° 18-05-0034
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 Suite à l'arrêt des TAPS à la rentrée prochaine, diminution des heures sur le poste d'adjoint technique (agent polyvalent) qui passe de 13 h de travail par semaine d'école à 6 h 15 mn.
 L'agent contractuel qui occupe ce poste est également sur un poste administratif à raison de 17h15 mn hebdomadaire (inchangé).
 Accord de l'agent.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Montenay

N° 18-05-0004
 la détermination du taux de promotion
 Au 01/05/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades suivants :
 - Rédacteur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 2ème classe,
 - Adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe,
 - Adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe,
 - Adjoint d'animation principal de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 2ème classe,
 - Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe,
 - ATSEM principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Montigné-le-Brillant

N° 18-04-0019
 le Document unique et le plan d'action initial
 La commune demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Olivet

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0006
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Parigné-sur-Braye

N° 18-03-0013
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/05/2018, suppression du poste d'adjoint technique pour 32 h 50 centièmes par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces verts communaux pour 32 h 50 centièmes par semaine suite à un avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Parné-sur-Roc

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0009
les autorisations d'absences
Au 01/07/2018, demande d'avis au comité technique pour les autorisations d'absence suivantes :

- Mariage
 - . de l'agent : 5 jours,
 - . de l'enfant de l'agent ou du conjoint : 2 jours,
 - . d'un ascendant : 1 jour.
- PACS
 - . de l'agent : 2 jours,
 - . de l'enfant de l'agent ou du conjoint : 1 jour.
- Décès
 - . du conjoint (concubin pacsé) : 3 jours,
 - . d'un enfant de l'agent ou du conjoint : 3 jours,
 - . du père, de la mère de l'agent ou du conjoint : 3 jours,
 - . des autres ascendants de l'agent ou du conjoint : 1 jour,
 - . du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint : 1 jour,
 - . d'un frère, d'une soeur : 1 jour,
 - . d'un oncle, tante, petits-fils, petite-fille, neveu, nièce, beau-frère, belle-soeur de l'agent ou du conjoint : 1 jour.
- Liés à des événements de la vie courante et des motifs civiques
 - . concours et examens professionnels en rapport avec l'administration locale : 1 jour,
 - . don du sang : 1/2 journée,
 - . déménagement d'un fonctionnaire : 1 jour.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Pommerieux

N° 18-04-0033
la détermination du taux de promotion
Au 31/05/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades supérieurs de tous les agents.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Quelaines-Saint-Gault	N° 18-04-0020 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/09/2018, suppression du poste d'adjoint technique pour 31h33 centièmes/35 (31 h 20 min) par semaine suivie de la création du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour 31h33 centièmes/35 (31 h 20 min) par semaine (annualisées).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Quelaines-Saint-Gault	N° 18-04-0022 la mise à jour du Document unique La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Renazé	N° 18-04-0028 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/05/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 h par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique pour 35 heures par semaine (mutation d'un agent d'entretien des espaces verts).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Aignan-sur-Roë	N° 18-04-0032 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/05/2018, suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial dont 1 poste à 6h30min par semaine (déchetterie) et un à 16h35min par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial polyvalent pour 21h35min pour la prise en compte de la stagiairisation de l'agent qui occupait les deux postes supprimés.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Aignan-sur-Roë	N° 18-05-0054 la détermination du taux de promotion Nous demandons à ce que le taux de promotion soit fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	N° 18-02-0042 la mise à jour du Document unique La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	N° 18-05-0001 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Rentrée scolaire 2018-2019 : Suite au retour à 4 jours d'école et à une nouvelle organisation des services scolaires et périscolaires, le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique territorial passera de 9.80/35èmes à 12.15/35èmes. En effet, les agents qui encadraient précédemment les TAP, devront assurer plus d'accueil périscolaire. De ce fait, les tâches ménagères qu'ils effectuaient avant seront basculées sur le poste de l'adjoint technique territorial.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	N° 18-05-0012 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/06/2018, suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation pour 35 heures par semaine suite à la mutation d'un agent et l'embauche d'un nouvel agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0003

la détermination du taux de promotion

L'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

N° 18-05-0014
le régime indemnitaire
A compter du 01/07/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les cadres
d'emplois suivants :

- Adjoint administratif :
Groupe 1
. Critères : encadrement,
participation au conseil municipal,
polyvalence, technicité
. IFSE = 6 000 euros / CIA = 500
euros.

Groupe 2
. Critères : technicité du poste,
maîtrise des logiciels métiers,
capacité à remplacer le poste en
groupe 1
. IFSE = 5 000 euros / CIA = 500
euros.

- Adjoint technique :
Groupe 1
. Critères : relation avec les
fournisseurs cantine, vigilance,
responsabilité pour la sécurité
d'autrui
. IFSE = 6 000 euros / CIA = 500
euros.

Groupe 2
. Critères : diversité des services,
autonomie, diversité des domaines
de compétences, relations avec les
usagers et les élus
. IFSE = 5 000 euros / CIA = 500
euros.

- Agent maîtrise :
Groupe 1
. Critères : technicité des missions,
connaissances techniques
approfondies, expertise sur un
domaine, polyvalence, autonomie,
astreintes
. IFSE = 7 000 euros / CIA = 500
euros.

Groupe 2
. Critères : travaux spécifiques,
connaissances techniques,
habilitations et certifications,
polyvalence, autonomie, astreintes
. IFSE = 6 500 euros / CIA = 500
euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	N° 18-05-0035 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018, suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	N° 18-05-0037 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/08/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 33 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 33 heures par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	N° 18-05-0038 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018, suppression du poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	N° 18-05-0040 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 33h15mn par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 33h15mn par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Laurent-des-Mortiers	<p>N° 18-06-0001 le régime indemnitaire A compter du 1er septembre 2018, demande d'avis pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C :</p> <p>- Critères : chef d'équipe, fonction d'encadrement, manière de servir, agent d'exécution.</p> <p>- Montants plafonds annuels : => cadre d'emplois des adjoints administratifs . groupe 1 : IFSE = 2 520 euros / CIA = 252 euros . groupe 2 : IFSE = 1 050 euros / CIA = 105 euros => cadre d'emplois des adjoints techniques . groupe 1 : IFSE = 2 520 euros / CIA = 252 euros . groupe 2 : IFSE = 1 050 euros / CIA = 105 euros.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Saint-Michel-de-Feins	<p>N° 18-05-0030 la détermination du taux de promotion Le taux de promotion est fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Saint-Ouën-des-Toits	<p>N° 18-05-0007 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/08/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'Agent de maîtrise à hauteur de 35 h/semaine en raison de l'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal en 2017.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Saint-Ouën-des-Toits	<p>N° 18-05-0008 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/08/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à hauteur de 35 h/semaine en raison d'un avancement de grade avec création du poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0038
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
A l'occasion du départ en retraite d'un agent technique au 01/09/18, la commune réorganise l'équipe technique oeuvrant sur l'école et la restauration scolaire et sollicite l'avis du comité technique pour réduire un poste à temps complet à 15h00 hebdomadaire.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à la majorité

OBSERVATION

Les représentants du personnel FO ont voté favorablement, les représentants du personnel CFDT se sont abstenus ; avis rendu.

Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes

N° 18-05-0006
la réorganisation des services
La collectivité a demandé une dérogation pour supprimer les TAP et revenir à la semaine de 4 jours. Les TAP sont répartis sur 2 jours (mardis et vendredis) à raison d'1h30 par jour. En moyenne, une trentaine d'enfants participent aux activités TAP sur le site de Sainte-Suzanne et une quinzaine à Chammes. Ils sont répartis en 3 groupes (cycle 3 à Chammes, cycle 2 et 1 à Sainte-Suzanne). A Chammes, il y a deux agents pour encadrer, l'agent technique et un agent contractuel, et à Sainte-Suzanne, 3 agents (l'ATSEM, un agent technique et un agent contractuel) plus des encadrants bénévoles suivant les activités. A la rentrée de 2018/2019, l'ATSEM sera sur le temps scolaire là où il y avait des TAP avant, l'agent technique se voit confier de nouvelles missions (compte tenu d'un départ en retraite à la même date) et les agents contractuels ne seront pas reconduits sur ce temps TAP.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Simplé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-05-0036
la mise à disposition d'un service
Les communes de Simplé, Denazé, Peuton et Maigné-Peuton, en accord avec leurs agents, ont décidé la mise à disposition ponctuelle de leurs employés techniques polyvalents par arrêté, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 30 avril 2021). Cette mise à disposition ne pourra excéder 17h30 par semaine, selon les besoins du service, pour des missions occasionnelles nécessitant un renfort ou une technicité particulière. Les heures travaillées des agents mis à disposition seront comptabilisées et régularisées en fin d'année sous forme de reversement financier à la collectivité concernée. En tant qu'employeur, chaque collectivité gèrera la situation administrative de son agent.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Soulgé-sur-Ouette

N° 18-05-0010
la réorganisation des services
La mise en place des NAP sur la commune de Soulgé avait occasionné une augmentation des horaires de l'adjoint technique, pour les activités NAP (lundi, mardi, jeudi) ainsi que pour l'accueil périscolaire du mercredi matin qui n'était pas mis en place auparavant (environ 90 enfants de concernés).
La suppression des NAP, décidée par le Conseil Municipal, entraîne une diminution des horaires de l'adjoint technique qui passeront de 17h30min/semaine à 14h15min.
Accords des agents.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

E.H.P.A.D. de Chemazé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-04-0031

la réorganisation des services
L'EHPAD de Chemazé accueille 39 résidents et emploie 14,80 ETP de personnel soignant (hors IDE). La Résidence est confrontée, comme beaucoup d'EHPAD en Mayenne, et plus largement en France, à un manque d'effectifs soignants pour avoir une prise en soins optimale des résidents, en particulier lors des moments clés de la journée que sont les 3 repas, le lever et le coucher. L'établissement est engagé dans la négociation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec les partenaires tarifaires (ARS et Conseil Départemental). Ce CPOM a pour objectif de négocier des postes soignants supplémentaires afin d'améliorer les conditions de travail du personnel soignant et le confort de vie des résidents. Ces nouveaux postes permettront de réorganiser les soins au cours du 2ème semestre 2019. En attendant cette échéance, le personnel soignant, en accord avec la direction, a souhaité réfléchir à une nouvelle organisation de travail afin d'améliorer les conditions de travail dans l'attente d'ouverture de postes. Un groupe de travail s'est formé sur la base du volontariat afin de présenter une nouvelle organisation à l'ensemble de l'équipe. Cette nouvelle organisation ne modifie pas la durée de travail et les plannings annuels prévisionnels, mais modifie l'ensemble des horaires de travail (de 10 min à 1/2 heure selon les postes : AS, Agents, jour et nuit). Cette nouvelle organisation sera présentée à l'équipe le mardi 24 avril pour une application au 15 mai 2018.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Etablissement public de la MARPA
de Ballée

N° 18-04-0009
la détermination du taux de
promotion
Au 05/04/2018, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100 % pour
l'ensemble des grades
d'avancement de chaque catégorie
d'emploi de la collectivité.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

M.A.R.P.A. Claire Demeure

N° 18-04-0018
le régime indemnitaire
A compter du 01/07/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP, partie IFSE (indemnité
de fonction, de sujétion et
d'expertise) concernant tous les
agents de la fonction publique
territoriale à savoir 5 adjoints
techniques et un rédacteur pour
un montant plafond annuel fixé à
300 euros par agent, quelque soit
le grade de l'agent. Les critères
retenus sont : les contraintes
horaires, les astreintes de nuit, le
travail le dimanche et les jours
fériés et la pénibilité (polyvalence
du poste donc adaptabilité).
La prime d'astreinte de 0.74 euros
brut/h est maintenue pour les
dimanches et fériés. la prime de
fin d'année est maintenue En cas
d'arrêt maladie, le montant de l'IFSE
sera diminué au prorata du temps
d'absence au travail

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à la majorité

OBSERVATION

Les représentants du personnel
CFDT ont voté favorablement, les
représentants du personnel FO se
sont abstenus au regard du calcul
au prorata du temps d'absence au
travail ; avis rendu.

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

S.I.V.O.M. Lassay-les-Châteaux

N° 18-03-0009
le régime indemnitaire
A compter du 01/04/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSSEP pour le grade d'adjoint
technique :
. Critères : expérience
professionnelle antérieure, nombre
d'années d'expérience sur le poste,
nombre d'années d'expérience
dans le domaine d'activité, capacité
de transmission des savoirs et
compétences, parcours de
formation suivi.
. Montants plafonds :
=> Groupe 1 : IFSE = 11 340 euros
/ CIA = 1 260 euros
=> Groupe 2 : IFSE = 10 800
euros / CIA = 1 200 euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Syndicat mixte de l'aérodrome de
Laval-Entrammes

N° 18-04-0017
le régime indemnitaire
A compter du 01/05/2018,
demande d'avis pour l'instauration
de la prime ISS concernant les
grades d'ingénieur principal (coeff
par grade 43), de technicien
principal de 1ère classe (coeff par
grade 18), et de technicien principal
de 2ème classe (coeff par grade
16),
- Pour les 3, taux moyen annuel
en euros 361,90 euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Le rapport d'activité du Spat pour l'année 2017 a été présenté par le docteur Anne Massonnet, médecin coordinateur du Spat : il a été validé par les membres présents. Points développés : nombre d'agents suivis, absentéisme médical, entretiens délocalisés, visite médicale de reprise, visite à la demande de l'agent, entretien santé travail infirmier, interventions de la psychologue et de l'assistant social, activité en milieu de travail et activités des techniciens hygiène et sécurité.

Le prochain comité technique/CHSCT est fixé au 27 septembre 2018 à 9 h.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Marie-Antoinette GUESDON

Stéphane HOUDOU

Hubert MOLL